



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2017-033

PUBLIÉ LE 3 MARS 2017

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2017-03-03-001 - RAA Arrêté Modificatif Comm élus mars 2017 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2017-03-03-001

RAA Arrêté Modificatif Comm élus mars 2017



PREFET DES DEUX-SEVRES

BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL
ET DE L'ECONOMIE

**Arrêté modificatif à l'arrêté n°2014213-0021 portant composition de la commission d'élus
prévue à l'article L 2334-37 du code général des collectivités territoriales
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)**

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2334-37 ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et notamment son article 179 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 35-III ;

VU le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;

VU l'arrêté 2014213-0021 modifié portant composition de la commission des élus prévue à l'article L2334-37 du CGCT ;

VU la lettre du président de l'Association Départementale des Maires en date du 27 février 2017 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture :

A R R E T E :

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} août 2014 précité est modifié comme suit :

M. Pascal OLIVIER, vice-président de la Communauté de Communes Val de Gâtine,
M. Jacques QUINTARD, conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cellois, Cœur du Poitou,
Mellois et Val de Boutonne,
M. Jean-Marie ROY, conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cellois, Cœur du Poitou,
Mellois et Val de Boutonne ;
Le reste sans changement.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Niort, le 03 mars 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Didier DORÉ

BP 70000 79099 NIORT CEDEX 9